

CITBEB

TEL : (237) 699.78.36.92 / 670.07.96.94 BP..... KRIBI/CAMEROUN: Email:
batangacitbeb@gmail.com
Website : www.batangacitbeb.com

STATUTS PREAMBULE

Nous, membres de la communauté linguistique Batanga,

Considérant la nécessité fondamentale pour chaque lecteur d'accéder à une bible traduite dans sa langue maternelle pour mieux communiquer avec Dieu;

Considérant que la transmission de la parole de Dieu incombe à l'Eglise ;

Considérant le travail déjà entrepris par nos parents et grands-parents pour traduire la Bible en nos langues maternelles respectives ;

Considérant que la traduction de la bible contribue au développement de nos langues maternelles, et partant à l'accès et à la transmission des connaissances en général ;

Décidons de la création d'un Comité chargé de la traduction de la Bible en langue Batanga dans les conditions ci-après :

CHAPITRE 1^{er} CREATION, DENOMINATION-SIEGE ET DUREE

Article 1 : CREATION

Il est créé en application des dispositions de la Loi N°90/53 du 19 décembre 1990, sur la liberté d'association, un Comité de traduction de la Bible en langue Batanga.

Article 2 : DENOMINATION

Le comité prend la dénomination : Comité Inter Eglise de Traduction de La Bible en langue Batanga, en abrégé CITBEB.

Article 3 : LE SIEGE

Le Comité a pour siège le village Grand Batanga II (BONGAHELE), Arrondissement de KRIBI Ier. Le siège peut être

CITBEB

[TEL : \(237\) 699.78.36.92](tel:237699783692) / 670.07.96.94 BP..... KRIBI/CAMEROUN: Email:
batangacitbeb@gmail.com
Website : www.batangacitbeb.com

transféré dans toute autre localité, par une résolution de l'Assemblée Générale siégeant en session ordinaire.

Article 4 : DUREE

Le Comité a une durée de 99 ans

CHAPITRE II : QUALITE DE MEMBRES, ADHESION, RETRAIT, DEVOIRS ET DROITS DES MEMBRES.

Article 5 : QUALITE DE MEMBRES

Le Comité comprend trois catégories de membres : les membres actifs, les membres d'honneurs, les membres bienfaiteurs.

- a) Est membre actif toute personne physique ou morale qui se soumet aux dispositions des présents statuts et qui participe aux activités du projet.
- b) Sont membres d'honneurs, les anciens membres du bureau et toute personne physique ou morale cooptée comme tel par l'Assemblée générale.
- c) Les membres bienfaiteurs sont désignés par l'Assemblée Générale.

Article 6: ADHESION

L'adhésion est volontaire. Elle devient définitive après acquittement des droits d'adhésion.

Article 7 : COTISATIONS

Les droits d'adhésion s'élèvent à 5000 F par an ;

La cotisation mensuelle s'élève à 1000 F.

Article 8 : RETRAIT

La qualité de membre se perd par démission, décès ou par une résolution de l'Assemblée Générale.

Article 9: DROITS ET DEVOIRS DES MEMBRES

a- Droits

Tout membre actif a le droit de :

- Elire et être éligible aux différents postes de responsabilité

CITBEB

[TEL : \(237\) 699.78.36.92](tel:699.78.36.92) / 670.07.96.94 BP..... KRIBI/CAMEROUN: Email:
batangacitbeb@gmail.com
Website : www.batangacitbeb.com

- Prendre part aux activités du Comité
- Bénéficier des avantages liés aux activités du projet.

CITBEB

CITBEB

TEL : (237) 699.78.36.92 / 670.07.96.94 BP..... KRIBI/CAMEROUN: Email:
batangacitbeb@gmail.com
Website : www.batangacitbeb.com

b- Devoirs

Chaque membre est tenu de :

- Honorer ses engagements vis-à-vis du Comité
- Respecter les décisions prises en bonne et due forme par le comité
- Payer régulièrement ses cotisations

Chapitre III - ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Article 10 : ORGANISATION

Le CITBEB comprend les organes ci-après :

- Une Assemblée Générale;
- Un Bureau exécutif
- Les Commissions techniques ;

A. Assemblée Générale

Elle se tient au moins une fois l'an.

Elle est composée de tous les membres actifs et des membres d'honneur du CITBEB.

L'Assemblée ne peut valablement délibérer qu'en présence des deux tiers (2/3) de ses membres actifs présents ou représentés.

L'Assemblée Générale est convoquée par le Président du bureau exécutif ou les deux tiers (2/3) des membres actifs. Celle-ci élit séance tenante un bureau composé de : un (e) Président (e), un (e) secrétaire, un(e) chargé de la discipline et deux scrutateurs.

L'assemblée générale se réunit en session ordinaire, en vue de :

- Adopter son programme d'action
- Adopter le rapport d'activité du Bureau Exécutif,
- Elire les membres dudit bureau.
- Donner quitus de la gestion au Bureau Exécutif
- Entériner l'adhésion et l'exclusion des membres
- Fixer les montants des contributions.

CITBEB

[TEL: \(237\) 699.78.36.92](tel:699.78.36.92) / 670.07.96.94 BP..... KRIBI/CAMEROUN: Email:
batangacitbeb@gmail.com
Website : www.batangacitbeb.com

Elle se réunit en session extraordinaire selon les cas.

CITBEB

CITBEB

[TEL : \(237\) 699.78.36.92](tel:237699783692) / 670.07.96.94 BP..... KRIBI/CAMEROUN: Email:
batangacitbeb@gmail.com
Website : www.batangacitbeb.com

B. Le Bureau exécutif

a) Composition

Il est composé de :

- Un Président,
- Un Secrétaire général,
- Deux Commissaire aux comptes
- Des responsables des commissions techniques
- Des conseillers

Tous ses membres sont élus au suffrage universel.

En cas de vacance prolongée du Président du bureau exécutif, le doyen d'âge des présidents des commissions assure l'intérim.

L'intérim du Secrétaire général est assuré par le secrétaire général adjoint.

Le mandat du bureau exécutif est de trois ans renouvelable

b) Attributions

Le Bureau exécutif est chargé de la réalisation du programme d'action adoptée par l'Assemblée Générale.

A ce titre,

- Il assure la coordination, le contrôle et le suivi des activités des commissions.
- Il propose à l'Assemblée Générale la désignation des Présidents des commissions.
- Il évalue, sous l'assistance des experts, le travail des commissions.
- Il met à la disposition des commissions, les moyens logistiques et financiers nécessaires.
- Il veille à la collecte effective des dons promis ainsi qu'à leur bonne utilisation.

Le bureau exécutif a qualité pour initier la procédure disciplinaire le cas échéant.

Son Président représente le Comité dans tous les actes civils et en justice.

CITBEB

[TEL: \(237\) 699.78.36.92](tel:699.78.36.92) / 670.07.96.94 BP..... KRIBI/CAMEROUN: Email:
batangacitbeb@gmail.com
Website : www.batangacitbeb.com



CITBEB

[TEL : \(237\) 699.78.36.92 / 670.07.96.94](tel:237699783692) BP..... KRIBI/CAMEROUN: Email:
batangacitbeb@gmail.com
Website : www.batangacitbeb.com

c) Les Commissions techniques

Les Commissions techniques sont chargées de l'exécution du plan d'action du Comité.

La composition et le fonctionnement des commissions techniques sont fixés par le Règlement Intérieur.

Article 11 : FONCTIONNEMENT

Les modalités de fonctionnement du Comité sont fixées par le Règlement Intérieur.

Chapitre IV : DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 12 : LES RESSOURCES FINANCIERES.

Les ressources du CITBEB sont constituées :

- Des droits d'adhésion des membres,
- Des cotisations des membres
- Des dons et legs.

Articles 13 : REMUNERATION DES MEMBRES

Les fonctions au sein des organes du CITBEB sont bénévoles (A.G, B.E et Commissions). Toutefois, certaines charges autorisées et justifiées peuvent donner lieu à des remboursements en fonction des disponibilités de la trésorerie.

Chapitre V : DISPOSITIONS FINALES

Article 14 : MODIFICATION DES STATUTS

Les statuts du CITBEB ne peuvent être modifiés que par l'Assemblée Générale en session extraordinaire, à la demande des deux tiers des membres actifs.

Article 15 : CAS DE MESENTENTE

En cas de mésentente ou différend né de l'exécution des présents statuts, les parties privilégient l'arrangement à l'amiable avant tout recours à l'Assemblée Générale.

CITBEB

[TEL : \(237\) 699.78.36.92](tel:699.78.36.92) / 670.07.96.94 BP..... KRIBI/CAMEROUN: Email:
batangacitbeb@gmail.com
Website : www.batangacitbeb.com

Article 16 : DISSOLUTION COMITE

Nonobstant les dispositions de l'article 3 des présents Statuts, le CITBEB ne peut être dissout qu'en cas de non fonctionnement continu sur une période de trois ans dument constaté par les trois quart des membres actifs. Dans ce cas, les biens appartenant au Comité seront légués à une association locale ou régionale poursuivant les mêmes buts que le CITBEB.

Fait à BONGAHELE.....2015